Inscription **ECO-TRANSITION**

Abonnement individuel 120€ HT (année glissante) / Gratuit pour les adhérents du Pôle Fibres-Energivie et de la FFB Grand Est*

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

L'organisme est adhérent* :

❑ Du Pôle Fibres-Energivie

❑ De la FFB Grand Est

Nom	Prénom	Fonction	E-mail	Téléphone	prix HT

total HT	
TVA 20%	
total TTC	

PÔLE fibres ÉNERGIVIE
SUSTAINABLE MATERIALS AND BUILDINGS

Renseignements

Description activité :

.....

Compétences :

.....

❑ Je souhaite adhérer au Club ECO-TRANSITION.

❑ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente

Je règle le montant de ma participation par :

❑ Chèque > à l'ordre de Pôle Fibres-Energivie

❑ Virement bancaire > merci d'indiquer le nom de votre société et la mention "Club ECO-TRANSITION"

IBAN : FR76 1470 7501 8070 2115 7027 207			BIC : CCBPFRPPMTZ
Banque 14707	Guichet 50180	N° de compte 70211570272	Clé RIB 07

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

à renvoyer à :
Pôle Fibres-Energivie
6 rue Oberlin 67000 Strasbourg

Conditions générales de vente

ADHESION AU CLUB ECO-TRANSITION. Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation annuelle.

BAREME DES PRIX UNITAIRES

L'assiette, le taux et les modalités de cette cotisation annuelle sont fixées par le Pôle Fibres-Energivie. Le montant des cotisations s'entend Hors Taxes, la TVA s'appliquant notamment en sus. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de l'édition de la facture.

REDUCTIONS DE PRIX (rabais, remises, ristournes)

Le Pôle Fibres-Energivie détermine les réductions. Des réductions sont notamment octroyées aux adhérents du Pôle Fibres-Energivie.Elles sont mentionnées dans les documents de communication et sur le site internet

MODALITES D'ADHESION

Des formulaires d'adhésion peuvent être demandés au Pôle par courrier, 6 rue Oberlin, 67000 Strasbourg ou par mail : contact@fibres-energivie.eu. Un formulaire d'adhésion numérique est disponible sur le site www.fibres-energivie.eu/lagenda. A la réception d'une demande d'adhésion, le pôle de compétitivité Fibres Energivie éditera une facture correspondante. Au paiement de cette facture, le Pôle confirmera l'adhésion.

CONDITIONS DE RETRACTATION

A compté du paiement de la facture, la personne ou l'organisme ayant fait la demande d'adhésion dispose d'un délai de 14 jours francs pour se rétracter. Le pôle de compétitivité Fibres Energivie doit rembourser à l'adhérent de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais. Il doit le faire au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation. Le remboursement peut se faire par tout moyen de paiement (chèque par exemple).

CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de règlement des cotisations sont : au comptant à réception de la facture. Si le règlement n'est pas effectué dans les 30 jours après l'envoi de la 2ème relance, l'adhérent n'est plus considéré comme tel. Les moyens de paiement acceptés sont les chèques et virements bancaires.

INDEMNITE FORFAITAIRE

Conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, des indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement seront exigibles en cas de retard de paiement. Cette indemnité est fixée à 40 euros par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.